

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

12 octobre 2017

La pêche dans le Léman en 2016 Des captures toujours importantes malgré une nouvelle baisse

(IVS).- La Commission internationale de la pêche dans le Léman s'est réunie à Sion le 5 octobre 2017. Avec plus de 1'047 tonnes de poissons capturés, l'année 2016 présente des rendements soutenus malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente (- 8,5%).

7'770 permis annuels de pêche de loisir ont été délivrés en 2016, auxquels se rajoutent près de 11'000 cartes temporaires. Ce résultat confirme l'attrait de la pêche de loisir au Léman. La pêche professionnelle (139 pêcheurs, soit 9 de moins qu'en 2015) représente, toutes espèces confondues, la plus grande part des captures (94%) avec 983 tonnes de poissons pêchés.

L'essentiel des rendements repose toujours sur les deux mêmes espèces : le corégone, communément appelé "féra", qui reste largement l'espèce dominante (736 tonnes) et la perche (192 tonnes). Pour autant, la féra enregistre pour la troisième année consécutive une baisse sensible (- 99 tonnes soit un recul de près de 12% par rapport à 2015), alors que la perche voit son tonnage augmenter pour la première fois en cinq années consécutives (+ 21 tonnes soit 12% d'augmentation par rapport à l'année 2015).

Compte tenu de l'importance de la féra et de la perche, la Commission internationale de la pêche dans le Léman a décidé de poursuivre sa vigilance vis à vis de l'évolution de la situation de ces deux espèces.

Une baisse des captures est également constatée pour la truite, l'omble-chevalier et le brochet. Les captures de truites (11 tonnes) diminuent de 3 tonnes (soit - 21%) par rapport à 2015, celles d'ombles chevalier (17 tonnes) baissent dans les mêmes proportions (- 5 tonnes soit - 23%) et celles du brochet (43 tonnes) perdent encore 4 tonnes soit une baisse de 8,5%.

En revanche, l'écrevisse signal (espèce américaine invasive) affiche encore en 2016 une hausse marquée des captures avec plus de 13 tonnes capturées (soit + 30% par rapport à 2015).

La Commission a également évoqué la reprise, après plusieurs années d'interruption, du suivi scientifique assuré par l'INRA de Thonon. Ce travail, qui débutera en 2018, permettra de surveiller les principales espèces piscicoles exploitées du Léman (corégone et perche) sur la base d'indicateurs annuels afin d'adapter au mieux la gestion de ces espèces ; il s'agit d'un partenariat franco-suisse tant financier que technique.

L'ouverture de la pêche des salmonidés dans le Léman est fixée au dimanche 14 janvier 2018.



Personnes de contact :

- ***Canton du Valais***
Yvon Crettenand, Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF)
027 606 70 11 ou 079 355 39 15
- ***Canton de Vaud***
Frédéric Hofmann, Direction générale de l'environnement
021 557 86 49 ou 079 237 42 53
- ***Canton de Genève***
Dimitri Jaquet, Direction générale de l'eau
022 388 55 33 ou 079 308 11 46
- ***France***
Direction départementale des territoires, Service eau et environnement
0033 (0) 450 33 78 49